

## **Philippe Malaurie, la serpe et la lumière**

### **Hommage**

**Par Nada Nassar-Chaoul**

Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques  
de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth,  
vice-présidente du groupe libanais de l'Association Henri Capitant

En ces années-là, ces années d'une guerre sanglante qui durait depuis si longtemps qu'on pensait qu'elle durerait pour toujours, la Faculté de droit de Beyrouth baignait dans une atmosphère crépusculaire. Menacée par les francs-tireurs de la rue Huvelin, touchée à plusieurs reprises par des obus qui avaient blessé des étudiants et semé la terreur dans leurs rangs, on n'y accédait que par un sentier détourné, parsemé d'herbes folles et de douilles de balles.

Derrière les sacs de sable, sur cette ligne de démarcation séparant « les nôtres des leurs » comme on nommait alors - sans rire - les miliciens des deux bords, « *faire son droit* » à Beyrouth avec, en bruit de fond, les détonations du centre-ville tout proche, relevait d'une inconscience aveugle, d'un optimisme béat ou d'un sens de l'humour bien particulier qu'on ne pouvait raisonnablement imputer à la seule légèreté de la jeunesse.

C'est dans ces conditions étranges qu'apparut un jour un professeur français. C'est bien d'apparition qu'il s'agissait. Non seulement en raison de la grande taille de Monsieur Malaurie et de sa stature académique impressionnante, mais en raison du fait que, excepté quelques vagues journalistes mandatés par des agences de presse en mal de sensations fortes, nul étranger ne foulait plus, depuis belle lurette, notre sol tourmenté sur lequel on risquait tous les jours sa vie.

A notre stupéfaction, notre Doyen, feu le professeur Richard Chemaly, nous assura qu'on avait bien tenté de dissuader M. Malaurie de venir à Beyrouth, mettant en avant les risques encourus et l'impossibilité de lui assurer une quelconque protection. Mais il avait insisté. Il y tenait. Il voulait partager la vie des étudiants en droit, leur enseigner, leur transmettre l'essentiel, tout ce qui lui tenait à cœur. Tout l'homme était là.

De ce professeur exceptionnel, je retiendrais un visage, comme taillé à la serpe. On y lisait la rigueur de celui qui avait le don, comme le bûcheron avec cet outil, de tailler, d'élaguer, voire de trancher lorsqu'il s'agissait de débarrasser la pensée juridique des faux-semblants, de ce qui était redondant, pompeux, inutile. On y lisait aussi les tourments et les interrogations existentielles du chercheur, ses questionnements et ses angoisses. Ses révoltes aussi. Car Monsieur Malaurie pouvait être soudainement, et de manière tout à fait inattendue, pris d'« une sainte colère » contre la médiocrité, le conformisme, les idées reçues et le verbiage pédant. Avec ce passionné du Droit, nous comprenions confusément, et pour la première fois, que cette matière, réputée sèche et assommante, était loin d'être une technique, qu'elle était la vie même, la vie des hommes entre eux, de leurs relations tumultueuses, de leurs amours et de leurs intérêts sordides, de leur sincérité et de leurs mensonges, de ce qu'ils révèlent et de ce qu'ils cachent.

Nulle complaisance dans son attitude envers nous, ses étudiants, mais nulle suffisance ou mandarinat non plus. L'homme, malgré sa culture immense, restait humble, à l'écoute, conscient des limites humaines lorsqu'il s'agissait de comprendre et de maîtriser les méandres de la pensée

des hommes, les arcanes du droit et le mystère de la vie et de l'au-delà. De là, la lumière qui émanait de son enseignement dont je retiendrai deux idées exprimées, à sa manière, dans une forme magnifiquement simple : « *Trop de droit tue le Droit* » et « *Les gens heureux n'ont pas besoin de Droit* ».

Concernant la première idée, s'il n'est pas vraiment nécessaire d'être juriste pour savoir que l'inflation de lois, à caractère technique et procédurier surtout, nuit à leur compréhension par les justiciables et, par là, à leur effectivité, c'est aux lumières du professeur Malaurie que l'on doit d'avoir développé tous les effets pratiques de ce mal du siècle, en se penchant en profondeur sur l'historique de la rédaction des lois et sur l'objectif qu'elles entendent poursuivre pour le bien-être des hommes.

La justesse de la deuxième idée me semble être cruellement vérifiée tous les jours dans les cabinets des avocats et les études des notaires. En effet, comment le professionnel du droit peut-il convaincre deux amoureux passionnément épris de la nécessité d'organiser leurs rapports d'argent ou deux frères aimants de prévoir ce qui se passera après le décès de leur père ? La tâche - suprêmement déplaisante - de l'homme de loi relève, dès lors, de celle de l'oiseau de mauvais augure qui dit crûment ce que les couples et les familles n'ont pas envie d'entendre, à savoir que les gens heureux aujourd'hui ne le seront peut-être plus demain...

Pour nous, ses étudiants de la Faculté de droit de Beyrouth, Philippe Malaurie restera pour toujours ce juriste de la simplicité et de la lumière, de la serpe qui élague l'inutile et de la lumière qui rayonne dans les esprits.

Et dans les cœurs.